

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BORDEAUX - TRIBUNAL
DE POLICE
30, Rue CASTEJA - B.P - 923 -
33062 BORDEAUX

Non Demonstration
Abandon pauvres

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE **REGLEY ANTOINE** - AVOCAT AU
BARREAU DE LILLE
229, RUE SOLFERINO
59000 LILLE

Références à rappeler : RO 18/00066231 – PV 8331798591
AFM 041180485692

Rédacteur : CG

Maître,

Après examen de votre dossier reçu en date du 16/07/2018,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE** ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **LORMONT(33310), 1**, en date du **26/11/2017 à 00h00**, par procès verbal n° **8331798591** dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s)

Votre contestation a fait l'objet de toute mon attention.

Au vu des éléments que vous avez bien voulu porter à ma connaissance, j'ai décidé d'**abandonner toutes les** poursuites engagées à l'encontre de la Société ;

Je vous prie d'agrée, Maître , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BORDEAUX, le 17/07/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
LE COMMISSAIRE DE POLICE
A.TOUZET